



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du jeudi 06 février 2025

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	12
Présents	9
Votants	10
Pouvoirs	1

Date de convocation : 30/01/2025

Date d'affichage : 30/01/2025

Le six février deux mil vingt-cinq, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Etaient présents : Monique GAULTIER ; Dominique MANCEAU ; Loïc GUILLOT ; Françoise WEINEL ; Laëtitia MOREAU ; Aurélien HERISSON ; Éric DEBEFFE ; Sébastien BOUZINARD ; Laurent MALEVAL.

Absents excusés : Mathieu GAULTIER ; Florence DEBRUYNE ; Alain RESPLANDY-BERNARD

Pouvoirs : Florence DEBRUYNE (pouvoir à Monique GAULTIER).

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20250206_D0003

OBJET : Loyer local « Chapellerie »

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de fixer le loyer pour la location de la pièce appelée 'Pièce Poterie' dans le local de la chapellerie suite à une demande de location

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

Article 1 : Fixation du loyer

Le loyer de la pièce « Poterie » située dans le local « Chapellerie » est fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Local Chapellerie	Surface (m ²)	Loyer Mensuel (€)
Pièce poterie	38,588 m ²	50

Article 2 : Charges

Le locataire prendra en charge l'électricité, l'eau et l'assainissement.

Article 3 : Réévaluation du loyer

Le contrat ne prévoit aucune clause de réévaluation. Le montant du loyer restera fixé et inchangé durant toute la durée de la location.

Article 4 : Application

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents.

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	10
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
 Pour Extrait Certifié Conforme
 Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **07/02/2025**
 Publication par voie électronique le **07/02/2025**

Le Maire,
 Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,
 Dominique MANCEAU



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Manceau', is written to the right of the stamp.